

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 4 juin 2019, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols (19h23)
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 116-06-19**

Il est proposé par George-Étienne Bernard

Appuyé par Louise Arpin

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 30.1 Entente de partenariat avec l'entreprise R. Racicot Ltée – 874 rue Principale – Annulation de la résolution numéro 204-08-18
- 30.2 Acquisition d'un nouveau véhicule municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Règlement numéro 245-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire à un élevage d'équidé et de permettre l'installation de panneaux publicitaires sur un terrain ayant front à l'autoroute Jean-Lesage
- 6. Période de questions
- 7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 8. Loisirs – Information des représentants du CCL
- 9. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants
- 10. Modification des signataires autorisés pour les effets bancaires
- 11. Adoption d'une politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail
- 12. FQM – Inscription des élus au congrès annuel
- 13. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 246-19 abrogeant le règlement numéro 228-18 concernant la création d'une réserve financière pour le système d'assainissement des eaux usées
- 14. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 247-19 abrogeant le règlement numéro 229-18 concernant la création d'une réserve financière pour des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

15. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 248-19 abrogeant le règlement numéro 230-18 concernant la création d'une réserve financière pour l'entretien du gymnase/centre communautaire
16. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 249-19 abrogeant le règlement numéro 231-18 concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des sommes prévues pour l'allocation de départ des élus
17. Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Renouvellement – Déclaration d'intérêts de participation
18. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des Municipalités
19. Travaux au 1425 rang Salvail Sud – Paiement suite à l'entente tripartite
20. Achat de deux luminaires – Mandat à la compagnie SNOC Inc.
21. Travaux de fauchage des levées de chemins – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
22. Travaux de lignage des routes – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
23. Projet de construction du stationnement au Centre Synagri – Réception définitive et autorisation de paiement
24. Projet domiciliaire Vue sur la Montagne Phase 2 – Approbation d'une servitude en faveur de la Municipalité pour l'entretien d'un bassin de rétention d'eau
25. Travaux de pavage et de bordure de rue – Projet domiciliaire Vue sur la Montagne Phase 2 – Approbation des plans et devis et autorisation d'aller en appel d'offres publics sur SEAO
26. Réparation de ponceaux dans le rang Salvail Nord – Mandat à Excavation Luc Beaugard inc.
27. Calibration des compteurs d'eau – Mandat à Les Compteurs d'eau du Québec
28. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à Asisto inc.
29. Adoption du second projet de règlement numéro 245-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire à un élevage d'équidé et de permettre l'installation de panneaux publicitaires sur un terrain ayant front à l'autoroute Jean-Lesage
30. Divers
 - 30.1 Entente de partenariat avec l'entreprise R. Racicot Ltée – 874 rue Principale – Annulation de la résolution numéro 204-08-18
 - 30.2 Acquisition d'un nouveau véhicule municipal
31. Dépôt de la correspondance
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019 RÉSOLUTION NUMÉRO 117-06-19

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 118-06-19

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C1900215	D	Ministre des Finances du Québec	Chèque annulé : C1900215	(254,00) \$
C1900268	D	R. Bazinet & fils ltee	Essence véhicules et tracteur	282,60 \$
C1900269	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable avril	380,46 \$
C1900270	D	Lussier Aurèle	Chap/syst. de son Fête printemps	520,00 \$
C1900271	D	Buropro Citation	Estampes, index, dégrafeuse	37,28 \$
C1900272	D	CDTEC Calibration inc.	Certification 4 gaz & oxygène	385,17 \$
C1900273	D	La Capitale Assureur	Assurances collectives mai	3 635,64 \$
C1900274	R	Pompex inc.	Panneau contrôle station Morin	28 887,47 \$

C1900275	D	Postes Canada	Publipostage avril	444,86	\$
C1900276	D	Groupe Maskatel LP	Internet bassin & pavillon	137,86	\$
C1900277	D	Réseau Internet Maskoutain	Inst. Postes tél. Voirie & mai	717,38	\$
C1900277	D	Réseau Internet Maskoutain	Changer paramètres pavillon	123,60	\$
C1900278	D	Ferme Beldor Inc.	Balayage trottoir / piste cyclable	517,39	\$
C1900279	D	Brisebois extermination inc.	Extermination bur. Municipal	546,13	\$
C1900280	D	Fonds d'information sur le territoire	Avis mutation mars & avril	24,00	\$
C1900281	R	Konica Minolta	Copies avril	163,86	\$
C1900282	D	9326-2640 Québec inc.	Chèque annulé: C1900282	(753,91)	\$
C1900282	D	9326-2640 Québec inc.	Bas, chandails & shorts soccer	753,91	\$
C1900283	D	Ministre des Finances du Québec	Permis boiss St-Jean / Mat gour	182,00	\$
C1900284	D	Ministre des Finances du Québec	Permis resto St-Jean / Mat gour	72,00	\$
C1900285	D	Studios Francois Larivière (Les)	Mosaïque élus -photo employés	160,97	\$
C1900286	D	Plourde Cédrick	Cours de futsal vers. 1 & 2	900,00	\$
C1900287	D	Telmatik	Syst. Alert 01-05-19/30-04-20	2 701,91	\$
C1900288	D	Ligue de balle La Présentation	Commandite 2019	500,00	\$
C1900289	R	Entreprises Myrroy inc. (Les)	Balayage des rues	1 403,84	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Aliments & choco Fête familiale	137,40	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Aliments & repas élection	138,59	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Rest. Zibo départ élus	200,00	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Cadeau départ l chevrier	194,48	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Restaurant rencontre député	172,56	\$
C1900290	I	Services de cartes Desjardins	Insc. Coll carrefour act. muni	373,00	\$
C1900291	D	Plombexel inc.	Rép. Toilette gymnase	187,85	\$
C1900291	D	Plombexel inc.	Déboucher sanitaire gymnase	420,96	\$
C1900292	D	Loisir et Sport Montérégie	Affiliation 2019-2020	94,96	\$
C1900293	R	Konica Minolta	Loc. Photocopieur juin	155,64	\$
C1900294	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Exc. rue Michon poteau élect	574,88	\$
C1900295	D	Avensys Solutions	Batterie/enreg déb. Étang eaux us	402,41	\$
C1900296	R	Glissières de sécurité JTD inc.	Réparation accident Salvail S	5 472,81	\$
C1900296	R	Glissières de sécurité JTD inc.	Élarg. Glissières HT Salvail	5 721,97	\$
C1900297	R	Entreprises SRM Leblanc inc.	Engrais à gazon - loisirs	517,39	\$
C1900298	R	Parcours formation	Form. récept Word & Excel	349,50	\$
C1900299	R	Commission Scolaire Saint-Hyacinthe	Acquisiton Lot P-3 406 301	5 958,55	\$
C1900300	D	Fédération Québécoise des Municipalités	Form. comp. éthique J. Provost	258,69	\$
C1900301	D	Ministre des Finances du Québec	Compensation tenant lieu 2018	662,00	\$
C1900302	D	Purolator inc.	Frais poste batterie eau usée	5,47	\$
C1900303	D	Socan	Solde licence musique st-jean	2,74	\$
C1900304	D	Campea - 9296-2133 Québec inc.	Bas, chandails & shorts soccer	753,91	\$
L1900038	I	Télébec	Télécopieur & frais inst. Cable	355,31	\$
L1900038	I	Télébec	Télécopieur du 10-03 / 09-04	171,57	\$
L1900038	I	Télébec	Télécopieur du 10-04 / 09-05	182,30	\$
L1900039	I	Ministre du revenu du Québec	D.A.S. provincial avril	14 330,88	\$
L1900040	I	Agence des douanes et du revenu	D.A.S. fédéral avril	5 382,14	\$
L1900041	I	Retraite Québec	RREM élus avril	569,50	\$
L1900042	I	La Capitale Assureur	Chèque annulé: L1900042	(3 635,64)	\$
L1900042	I	La Capitale Assureur	Assurances collectives mai	3 635,64	\$
L1900043	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés avril	1 667,37	\$
L1900044	I	Hydro Québec	Éclairage public avril	1 063,58	\$
L1900045	I	Télébec	Télécopieur du 10-05 / 9-06	188,13	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Gymnase du 21-04 / 20-05	1 504,65	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Poste pompage meubles	229,81	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Poste pompage salvail	901,16	\$

L1900046	I	Hydro Québec	Poste pompage Morin	236,67	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Bassin eau potable	1 402,90	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Terrain soccer du 19-04/23-05	43,87	\$
L1900046	I	Hydro Québec	Bur. Mun. Du 22-03/23-05	1 543,31	\$
TOTAL				94 999,33	\$

SALAIRES VERSÉS EN MAI 2019

35 023,25\$

D :	Dépenses faites par résolution
I :	Dépenses incompressibles
R :	Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

M.R.C. des Maskoutains	Q.P. 2019 vers. 2 / 3	50 240,00	\$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. Ing. Pav. rue Lépine	665,56	\$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. Ing. Aqueduc Grang Rang	129,38	\$
Entreprises B.J.B. inc	Inst. électrique boucherie	129,94	\$
Entreprises B.J.B. inc	Dépl. fil lampadaire Michon	600,89	\$
Entreprises B.J.B. inc	Lampadaires Gagnon, Morin, Grand Rang	1 126,20	\$
R. Bazinet & Fils Itee	Essence véhicules voirie	1 003,68	\$
EMCO Corporation	Crédit bille / aqueduc	(42,27)	\$
EMCO Corporation	Couteau à cop / aqueduc	34,92	\$
EMCO Corporation	Couvercles / aqueduc	394,98	\$
EMCO Corporation	Couvercles / aqueduc	43,89	\$
EMCO Corporation	Valve et manchon / aqueduc	184,72	\$
EMCO Corporation	Rouleau cuivre, bille / aqueduc	714,06	\$
EMCO Corporation	Adapteur, tuyau / aqueduc	199,70	\$
Rona INC.	Rép. toilette & robinet chalet	8,01	\$
Rona INC.	Contreplaqué / Inst. filet baseball	138,55	\$
Rona INC.	Contreplaqué / Inst. filet baseball	166,25	\$
Rona INC.	Cadenas clôture station eau	44,52	\$
Rona INC.	Connecteur gonflé ballons	22,93	\$
Rona INC.	Peint. marquage & anneau / clé	136,69	\$
Rona INC.	Pièces & accessoires / voirie	60,75	\$
Rona INC.	Rép. tuyau salle du conseil	21,46	\$
Rona INC.	Clés / Loisirs	8,95	\$
Location d'Outils Simplex	Loc. rouleau à gazon / terrain loisir	65,13	\$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Outillage / voirie garage	224,75	\$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Clés	8,95	\$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Attaches & mous/ terrain tennis	25,90	\$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Crochet & oeillet terrain tennis	8,59	\$
Location d'équipements Maska	Ct loc. nacelle inst. filet baseball	(737,92)	\$
Location d'équipements Maska	Loc. nacelle inst. filet baseball	1 800,27	\$
Ressorts Maska inc.	Inspection GMC Sierra	127,28	\$
Ville de Saint-Hyacinthe	Entente serv. inc. vers 2/2	141 920,50	\$
Groupe Silex inc.	Réhabilitation 874 Principale	1 892,49	\$
Accès Info enr.	Service / élus tablettes	205,80	\$
Accès Info enr.	Problème courrier loisirs	165,56	\$
Accès Info enr.	Config. courriel cell voirie	81,63	\$
Ministre des Finances du Québec	Sûreté du Québec vers. 1/2	172 981,00	\$
Regie Int. d'acton et des Maskoutains	Matières organiques mai	4 361,85	\$
Regie Int. d'acton et des Maskoutains	Matières recyclables mai	3 529,61	\$

Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques mai	8 231,51 \$
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Achat Caisse vers. 4 / 8	67 500,00 \$
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Achat Caisse vers. 6 / 8	67 500,00 \$
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Achat Caisse vers. 5 / 8	67 500,00 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Drapeaux ens. 4 poteaux soccer	134,50 \$
PG Solutions inc.	Frais fixe JULO avril	6,56 \$
Marchand Josiane	Dépl. du 17-01 / 16-05-2019	88,30 \$
Produits Beta Pétrochimie	Eau de javel, porte-poussière voirie	188,13 \$
Produits Beta Pétrochimie	Savon / Pavillon Loisirs	12,47 \$
Leblanc Lison	Yoga Gym vers. 2 / 2	770,00 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Rép. fuite d'eau 283 Gr Rang	491,52 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Rép. trous Gagnon & Grande Ligne	1 254,06 \$
Enviro5 Inc.	Nett. Post. Pompage & Ch. Grande Ligne	6 972,31 \$
Sylvestre Leblond & Associes	Évaluation 772-802 Principale	1 437,19 \$
Kenworth Maska inc.	Inspection 6 roues	69,95 \$
Kréatif	Hébergement web	297,79 \$
Postes Canada	Journal municipal mai	236,91 \$
JLD-Laguë	Rép. mini tracteur à gazon	441,75 \$
Impressions KLM	Journal municipal mai	1 460,19 \$
Productions Royal Pyrotechnie inc.	Feu d'artifice vers. 2/2	2 000,00 \$
Location Party Jump	Jeux gonflables St-Jean - Dépôt	500,00 \$
Entreprises SRM Leblanc inc.	Semence gazon / terrains municipaux	643,86 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Pierre / Panneau signalisation	57,49 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Pierre / Terrain de balle	402,41 \$
9005-0196 Québec inc.	Plans d'évacuation bureau municipal	159,82 \$
Giguère Guylaine	Dépl. Stratégie Économie Eau	30,78 \$
Technologies Bionest inc.	Ent. installation septique	568,18 \$
Lalonde Olivier	Remb. taxes & frais administration	2 180,50 \$
Potvin Beaudoin Gabriel	Remb. Soccer 2019 Jacob Beaudoin	20,00 \$
Lampron Karine	Remb. C/J 19 Kellyanne Martel	60,00 \$

613 911,33 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2019

Taxes et droits de mutation	12 546,26 \$
Permis émis	400,00 \$
Location de salles, locaux et terrains	13 410,00 \$
Camp de jour	29 915,00 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	1 067,00 \$
Divers:	14 435,10 \$
Divers: Subvention fête nationale	494,00 \$

TOTAL - DÉPÔTS

72 267,36 \$

Dépôts directs

Remboursement MAPAQ	920 938,42 \$
MTQ déneigement tranches 3 et 4	5 290,60 \$
Redevances transactions circuit électrique	19,66 \$
Intérêts banque	611,98 \$

TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS

926 860,66 \$

GRAND TOTAL

999 128,02 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2019 pour un montant total de 94 999,33\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2019, au montant total de 35 023,25\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2019, au montant total de 613 911,33\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2019, au montant de 999 128,02\$.

5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 20 mai 2019, les informations sont données relativement à la demande suivante :

- Règlement numéro 245-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire à un élevage d'équidé et de permettre l'installation de panneaux publicitaires sur un terrain ayant front à l'autoroute Jean-Lesage

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mai 2019.

- M. Réjean Pion a été nommé au comité de modernisation du recyclage du Ministre de l'Environnement

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Retour sur la fête familiale du printemps;
- Les festivités de la fête nationale auront lieu le 23 juin prochain;
- Le 6 juillet prochain, l'activité des matinées gourmandes aura lieu au terrain des loisirs;
- Cinéma extérieur, vendredi le 6 septembre, surveillez les réseaux sociaux pour plus d'information.

9- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de maire de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Journal municipal.

1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Le rapport financier pour l'année 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, Monsieur André Brodeur, comptable professionnel agréé chez Laplante Brodeur Lussier inc., ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2018, des revenus de 3 698 950 \$, des dépenses de 3 603 391 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 249 925 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 615 284 \$, portant ainsi les **surplus accumulés affectés et non affectés à 812 607 \$**, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, totalisant une répartition des fonds comme suit :

• Surplus accumulé non affecté :	585 675 \$
• Réserve pour vidange des boues :	172 912 \$
• Réserve pour allocation de départ des élus :	22 983 \$
• Réserve pour Fonds de parc :	3 036 \$
• Surplus affecté au centre Synagri :	28 000 \$
TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2018 :	812 607 \$

Tel que prévu dans le rapport aux citoyens de l'année 2017, une augmentation significative a été remarquée au niveau du surplus accumulé non affecté à la fin de l'année 2018. Quatre terrains sur la rue Mathieu ont été vendus et les 3 autres le seront en 2019.

2. INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

- Réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur une partie du Grang Rang;
- Développement domiciliaire de La Fabrique (rue Lépine);
- Développement domiciliaire rue Mathieu;
- Achat de l'immeuble au 802, rue Principale;
- Aménagement des nouveaux bureaux municipaux;
- Fin des travaux de construction du gymnase « Centre Synagri » et début de l'aménagement du stationnement;
- Mise sur pied d'une programmation d'activités pour le Centre Synagri;
- Participation aux Matinées gourmandes;
- Maintien de l'entraînement supervisé sur le parcours de la piste cyclable;
- Obtention d'une subvention de 8 922,95\$ dans le cadre du Fonds de développement rural pour l'aménagement d'un terrain de tennis dans la patinoire existante.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2018 :

Maire de la Municipalité

Rémunération :	1 666.67 \$	
Allocation de dépenses :	833.33 \$	Pour un total de 2 500 \$ par mois

Conseillers de la Municipalité

Rémunération :	416.67 \$	
Allocation de dépenses :	208.33 \$	Pour un total de 625 \$ par mois

MRC DES MASKOUTAINS : Pour siéger au Conseil de la MRC des Maskoutains, incluant les comités auxquels il est appelé à participer dans le cadre de ses fonctions, le Maire a reçu la somme de **712.31\$ par mois**, soit une rémunération de 474.87\$ et une allocation de dépenses de 237.44\$.

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS : Pour siéger au Conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le délégué mandaté reçoit une compensation de **100.04\$ par mois**, soit une rémunération de 66.69\$ et une allocation de dépenses de 33.35\$.

RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

CLAUDE ROGER, Maire

10- MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 119-06-19

Considérant la démission de Lucie Chevrier au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la nomination de Guylaine Giguère, au poste de secrétaire-trésorière adjointe en date du 15 avril 2019;

Considérant que des correctifs doivent être apportés pour préciser ces changements auprès de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Claude Roger, maire, **OU** Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant, **ET** Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** Madame Guylaine Giguère, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de La Présentation, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent, et chacune d'elles séparément, soient autorisées à recevoir de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Municipalité;

Que le maire, **OU** le maire suppléant, **ET** la directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** la secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont nommés à titre de représentants de la Municipalité de La Présentation à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter;

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de La Présentation, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

D'abroger la résolution numéro 68-04-15, adoptée le 7 avril 2015.

11- ADOPTION D'UNE POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL, LES DROGUES ET LE CANNABIS EN MILIEU DE TRAVAIL RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-19

Considérant l'entrée en vigueur de la loi fédérale intitulée Loi sur le cannabis et ses règlements (L.C. 2018, ch 16) légalisant l'utilisation du cannabis à des fins récréatives;

Considérant que la Municipalité de La Présentation de par son droit de gérance, stipulé à l'article 21 de la Loi encadrant le cannabis (RLRQ, c. C-5.3), peut encadrer, y compris interdire toute forme d'usage du cannabis par les membres de son personnel sur les lieux de travail;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la Politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail de la Municipalité de La Présentation, datée de mai 2019.

De transmettre à chaque employé une copie de cette politique.

12- FQM – INSCRIPTION DES ÉLUS AU CONGRÈS ANNUEL RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-19

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec, du 26 au 28 septembre 2019 et que des élus désirent y participer;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de 3 élus au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2019;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 799\$ par élu inscrit, plus les taxes applicables;

D'autoriser l'hébergement à l'Hôtel Delta Québec, pour 2 nuits, au montant de 262,96\$ la nuit, par personne, plus les taxes applicables et les frais de stationnement;

D'autoriser le remboursement aux participants des frais de déplacement encourus, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 246-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-18 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Avis de motion est donné, par la conseillère Mélanie Simard à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 246-19 concernant l'annulation du règlement 228-18 concernant la création d'une réserve financière pour le système d'assainissement des eaux usées.

Le présent règlement abroge et annule le règlement numéro 228-18 adopté le 5 juin 2018;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 246-19 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au présent avis et les élus confirment en avoir reçu une copie.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 247-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 229-18 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR DES FINS DE PARCS, TERRAINS ET JEUX ET ESPACES NATURELS

Avis de motion est donné, par le conseiller Rosaire Phaneuf à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 247-19 concernant l'annulation du règlement 229-18 concernant la création d'une réserve financière pour des fins de parcs, terrains et jeux et espaces naturels.

Le présent règlement abroge et annule le règlement numéro 229-18 adopté le 5 juin 2018;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 247-19 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au présent avis et les élus confirment en avoir reçu une copie.

15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 248-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230-18 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE

Avis de motion est donné, par le conseiller Jean Provost à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 248-19 concernant l'annulation du règlement 230-18 concernant la création d'une réserve financière pour l'entretien du gymnase/centre communautaire.

Le présent règlement abroge et annule le règlement numéro 230-18 adopté le 5 juin 2018;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 248-19 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au présent avis et les élus confirment en avoir reçu une copie.

16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-18 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES SOMMES PRÉVUES POUR L'ALLOCATION DE DÉPART DES ÉLUS

Avis de motion est donné, par la conseillère Louise Arpin à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 249-19 concernant l'annulation du règlement 231-18 concernant la création d'une réserve financière pour l'entretien du gymnase/centre communautaire.

Le présent règlement abroge et annule le règlement numéro 231-18 adopté le 5 juin 2018;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 249-19 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au présent avis et les élus confirment en avoir reçu une copie.

**17- ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 – CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA) – RENOUELEMENT – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-19**

Considérant qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 pour l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

Considérant que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Présentation souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Présentation recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Arrivée de Monsieur Martin Nichols, conseiller.

**18- ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS
RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-19**

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de La Présentation doit conclure une entente avec la FQM ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de La Présentation pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par George-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation participe à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

Que Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

Que Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de La Présentation, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres;

Que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

19- TRAVAUX AU 1425 RANG SALVAIL SUD – PAIEMENT SUITE À L'ENTENTE TRIPARTITE RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-19

Considérant l'adoption de l'entente entre la Municipalité de La Présentation, PurNat et Madame Marie-Josée Tremblay, le 11 décembre 2018;

Considérant que les travaux auront lieu le 15 juin 2019;

Considérant les modalités de paiement inscrits dans l'entente;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'un montant équivalent à 60% de la valeur du contrat, soit un paiement au montant de 34 620 \$, plus les taxes, à PurNat pour le nettoyage du site au 1425 rang Salvail Sud;

20- ACHAT DE DEUX LUMINAIRES – MANDAT À LA COMPAGNIE SNOC INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-19

Considérant que la Municipalité a reçu des plaintes concernant la noirceur sur une partie de la rue Lasnier;

Considérant que pour la sécurité de tous, il serait préférable d'ajouter des luminaires sur la rue Lasnier;

Considérant l'offre de service reçu de la compagnie SNOC pour l'ajout de deux luminaires sur la structure du ponceau sur la rue Lasnier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat de deux luminaires qui sera installé sur la structure du ponceau sur la rue Lasnier, de la compagnie SNOC inc. au coût de 1 590\$, plus les taxes, chacun;

D'autoriser l'entreprise B.J.B. à faire l'installation de ces 2 luminaires au coût approximatif de 1 700\$, plus les taxes.

De faire le paiement des factures une fois les travaux terminés ou le matériel reçu.

**21- TRAVAUX DE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-19**

Considérant que la résolution numéro 99-05-19, adoptée le 7 mai 2019, approuve le devis et autorise l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de fauchage des levées de fossés;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 23 mai 2019, et que nous n'avons reçu aucune soumission;

Considérant qu'après vérification, un des deux soumissionnaires n'était pas intéressé (Laflamme) et l'autre (Les Entreprises Benoit Gaudette enr.) nous confirme qu'il n'avait pas reçu la soumission par courriel;

Considérant la soumission reçue des Entreprises Benoit Gaudette enr., en date du 3 juin 2019;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à la compagnie Les Entreprises Benoit Gaudette enr., pour le fauchage des levées de fossés et pour le bras télescopique à faire au mois de septembre, le tout selon les spécifications indiquées aux devis, pour la somme de 10 548,95 \$, taxes incluses;

Que la présente résolution et les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties;

Que ces travaux soient sous la responsabilité des employés de voirie.

D'autoriser les 3 versements prévus au document d'appel d'offres lorsque les travaux seront effectués.

**22- TRAVAUX DE LIGNAGE DES ROUTES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 127-06-19**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée a été autorisé par la résolution numéro 101-05-19, adoptée le 7 mai 2019;

Considérant qu'une soumission conforme a été déposée avant 11 heures, le 30 mai 2019 :

- Lignes Maska, au montant de 19 188,17 \$, taxes incluses

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de marquage de la chaussée à Lignes Maska, au coût de 19 188,17 \$, taxes incluses, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat de marquage de la chaussée;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner suite aux présentes;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

**23- PROJET DE CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT AU CENTRE SYNAGRI – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-06-19**

Considérant la facture numéro 41210 présenté par la compagnie Excavation M. Leclerc;

Considérant la recommandation et le décompte final #4 – réception définitive reçue par l'ingénieur Jean-Sébastien Bouvier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement à la compagnie Excavation M. Leclerc, d'une somme de 11 875,08\$, taxes incluses pour la réception définitive des travaux réalisés dans le cadre du projet cité en titre.

**24- PROJET DOMICILIAIRE VUE SUR LA MONTAGNE PHASE 2 – APPROBATION D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ENTRETIEN D'UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 129-06-19**

Considérant que dans l'ensemble du projet domiciliaire Vue sur la Montagne Phase 2, le promoteur à aménager selon les nouvelles normes de construction d'une nouvelle rue, un bassin de rétention d'eau;

Considérant que le bassin de rétention d'eau fait partie des infrastructures de la rue et qu'il est du devoir de la Municipalité de l'entretenir;

Considérant que le bassin de rétention d'eau a été construit sur le terrain de la Fabrique de La Présentation et qu'une servitude va devoir être faite pour que la Municipalité puisse aller faire l'entretien;

Considérant que cette servitude sera localisée sur une partie du lot 6 087 713;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la servitude en faveur de la Municipalité, incluant l'entretien du bassin de rétention d'eau, le tout aux frais du promoteur;

D'autoriser le maire Claude Roger ou en son absence le maire suppléant Georges Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière Josiane Marchand ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Giguère à signer tout document concernant la servitude pour l'entretien d'un bassin de rétention d'eau.

**25- TRAVAUX DE PAVAGE ET DE BORDURE DE RUE – PROJET DOMICILIAIRE VUE SUR LA MONTAGNE PHASE 2 – APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-19**

Considérant la résolution numéro 75-04-19 adoptée le 2 avril dernier concernant le mandat à Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC pour la préparation des plans et devis;

Considérant que la Municipalité prend en charge les frais reliés à l'asphaltage de la rue;

Considérant que les bordures de rue sont à la charge des propriétaires du secteur;

Considérant qu'en plus d'asphalter la rue dans le projet Vue sur la montagne – Phase 2, nous souhaitons intégrer au devis l'asphaltage de la piste cyclable entre les rues Impasse des Fougères et Charles-A-Gaullier;

Considérant notre Règlement de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans et devis préparés par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains pour le projet de pavage et bordures de la rue Lépine ainsi que l'asphaltage de la piste cyclable entre les rues Impasse des Fougères et Charles-A-Gaullier;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier à publier les documents d'appel d'offres sur SEAO.

**26- RÉPARATION DE PONCEAUX DANS LE RANG SALVAIL NORD – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 131-06-19**

Considérant qu'il est nécessaire de réparer quelques ponceaux sur le rang Salvail Nord;

Considérant qu'il est préférable de payer l'entrepreneur a un taux horaire étant donné les quelques emplacements à réparer;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour la réparation des quelques emplacements dans le rang Salvail Nord, le tout selon la feuille de tarification des équipements de 2019;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés.

**27- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LES COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-06-19**

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;

Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5^e Rang au prix total de 855\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

**28- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À ASISTO INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 133-06-19**

Considérant les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Asisto inc. en date du 1^{er} mars 2019;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par George-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Asisto inc. pour la vérification de notre instrument de mesure de niveau aux étangs aérés pour un montant forfaitaire de 804,50\$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

**29- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT COMPLÉMENTAIRE À UN ÉLEVAGE D'ÉQUIDÉ ET DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR UN TERRAIN AYANT FRONT À L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE
RÉSOLUTION NUMÉRO 134-06-19**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée au bureau municipal concernant l'implantation de panneaux publicitaires aux abords de l'autoroute Jean-Lesage ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée au bureau municipal afin de permettre l'installation d'un logement sommaire, servant à loger un employé chargé du soin des chevaux (palefrenier), à l'intérieur d'un bâtiment agricole ;

Attendu que l'article 16.13 du règlement d'urbanisme, intitulé *Arbres réglementés*, doit être modifié pour tenir compte de la réalité ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la hauteur maximale permise pour l'implantation d'une clôture obligatoire à l'usage d'entreposage extérieur (chapitre 22 du règlement d'urbanisme)

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 4 juin 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 4 juin 2019, le second projet de règlement numéro 245-19 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire a un élevage d'équidé et de permettre l'installation de panneaux publicitaires sur un terrain ayant front a l'autoroute Jean-Lesage».

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

30- DIVERS

30.1 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE R. RACICOT LTÉE – 874 RUE PRINCIPALE ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 204-08-18 RÉSOLUTION NUMÉRO 135-06-19

Considérant la résolution numéro 204-08-18, adoptée le 7 août 2018 concernant une entente de partenariat avec l'entreprise R. Racicot Ltée;

Considérant les nouveaux résultats des analyses du bran de scie;

Considérant que le 31 mai dernier, M. Pierre-Charles Racicot, directeur général de l'entreprise R. Racicot Ltée nous envoyait un courriel concernant l'annulation de l'entente due aux nouveaux résultats des analyses;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 204-08-18 concernant l'entente de partenariat avec l'entreprise R. Racicot Ltée pour la prise de possession du bran de scie au 874 rue Principale.

30.2 ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 136-06-19

Considérant qu'il devient nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule municipal;

Considérant les visites effectuées par notre employé de voirie Alexandre Cordeau chez différents concessionnaires de la région pour obtenir des informations pour l'achat d'un véhicule neuf;

Considérant que des sommes ont été allouées au budget 2019 à cet effet;

Considérant les soumissions reçues de différents concessionnaires pour l'achat d'un véhicule neuf;

Considérant notre règlement portant sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acquisition d'un véhicule F-150 XLT 2019, du concessionnaire Baril Ford Lincoln Inc. au coût de 39 618\$, taxes en sus, avec financement sur 60 mois;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner application à la décision du Conseil.

D'autoriser l'application d'un traitement antirouille pour un montant d'environ 200 \$.

D'autoriser également la directrice générale à faire apposer le logo de la Municipalité sur les portières du nouveau véhicule municipal.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2019

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2019

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 26 mars 2019

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mai 2019

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juin 2019

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mai 2019

MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DES PROCHEs AIDANTS – Invitation à participer à l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en cours jusqu'au 19 juin 2019

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – Résolution numéro 2019-05-141 – Voirie – Rang Salvail Sud – Demande au ministère des Transports

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 137-06-19

Il est proposé par George-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Nichols

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h05.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière